



34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Adresse mail : contact@mairie-cruzy.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 27 AOUT 2024 A 18 H 15

L'an deux mille vingt-quatre et le 27 août à 18 h 15, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

PRESENTS : R. AFFRE - M. AZEMA - S. MANRESA - V. DOUVILLE DE FRANSSU - J-F. CHEVALIER - J-M. CARCELLER - C. BITTER - N. VINUELAS - M. MOREAU - M. FAUQUIER - M. DEMBELE.

EXCUSEE : N. SOUCAILLE (procuration à J-M. CARCELLER).

A 18 h 15, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance Madame Monique DEMBELE.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Madame Monique DEMBELE, secrétaire de séance.

- 1/ **Marché public relatif au groupement de commande pour la confection, la préparation et la livraison de repas en liaison froide pour les écoles publiques et les services périscolaires.**
- 2/ **Révision des tarifs cantine et garderie scolaire.**
- 3/ **Marché public relatif au raccordement des réseaux EU de Cruzy sur la STEU de Quarante.**
- 4/ **Modification des statuts de la communauté de communes Sud-Hérault.**
- 5/ **Convention avec Hérault Energies pour des travaux de renforcement sur le réseau de distribution publique d'électricité.**
- 6/ **Convention avec l'association Montpellier-Hérault pour le dépistage du cancer du sein.**
- 7/ **Attribution d'une subvention exceptionnelle au Rugby Club de Cruzy.**

8/ **Décision modificative : virement de crédits.**

9/ **Questions diverses.**

1/ Marché public relatif au groupement de commande pour la confection, la préparation et la livraison de repas en liaison froide pour les écoles publiques et les services périscolaires.

Monsieur le Maire expose que la commission d'appel d'offres de la communauté de communes SUD-HERAULT, réunie les 15 mai et 4 juin 2024 a retenu, après avoir analysé les offres reçues, la société SHCB comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Cette offre a été établie selon le bordereau des prix unitaires suivant :

Type de repas	Prix unitaire en euros TTC
Repas maternelle	3.91 €
Repas primaire	4.02 €
Repas adulte	4.25 €

Ces tarifs comprennent la fourniture du pain (plus-value de 0.15 €) et la mise à disposition du four (plus-value de 0.09 €). Ils entreront en vigueur le 01/09/2024.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'entériner la décision de la Commission d'Appels d'Offres.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et attribue le marché public à la société SHCB pour une durée de quatre ans.

2/ Révision des tarifs cantine et garderie scolaire.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs en vigueur jusqu'au 31/08/2024.

Le nouveau marché public évoqué ci-dessus génère une hausse moyenne des tarifs de 10 % qui vient s'ajouter aux trois augmentations subies en 2023 représentant 30 % de hausse pour l'année 2023.

Il rappelle également la grille tarifaire des repas, en vigueur depuis le 01/09/2023 :

Quotient Familial	Tarifs du repas cantine
$QF \leq 1\ 000\ €$	1.00 €
$1\ 001\ € \leq QF \leq 1\ 200\ €$	3.10 €
$1\ 201\ € \leq QF \leq 1\ 500\ €$	3.40 €
$QF \geq 1\ 501\ €$	3.60 €

Une discussion s'installe. Le conseil Municipal est favorable à une augmentation progressive et régulière de la tarification plutôt qu'à une augmentation brutale.

Une réflexion va être menée afin de trouver un consensus. Elle sera présentée à la prochaine session de l'assemblée.

Ce point fait donc l'objet d'un report à une session ultérieure.

3/ Marché public relatif au raccordement des réseaux EU de Cruzy sur la STEU de Quarante.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le marché public relatif au raccordement des réseaux EU de Cruzy sur la STEU de Quarante s'est décomposé en deux lots :

- Lot 1 : Canalisation et poste de refoulement : trois entreprises ont candidaté : BERTHOULY, FRANCES et TPSM. Il résulte de l'analyse des offres après négociation que l'entreprise TPSM (avec son co-traitant SUEZ) a terminé 1^{er} avec une note pondérée de 85.62.
- Lot 2 : Prétraitement STEU de Quarante : une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres : TPSM /SUEZ. Une négociation est en cours avec cette entreprise. A l'issue de celle-ci, nous aurons connaissance du montant définitif du marché pour ce lot.

Il est donc préférable de disposer de tous les éléments pour attribuer l'intégralité du marché.

4/ Modification des statuts de la communauté de communes Sud-Hérault.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la communauté de communes a acté en date du 26 juin 2024, une modification de ses statuts qui se caractérise par le rattachement de la prise de compétence lecture publique à la compétence supplémentaire « politique culturelle ». Cette prise de compétence en matière de lecture publique concerne les actions de coordination de mise en réseau des bibliothèques du territoire communautaire.

Monsieur le Maire propose d'approuver cette modification statutaire. Le Conseil Municipal valide sa proposition à l'unanimité.

5/ Convention avec Hérault Energies pour des travaux de renforcement sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Monsieur le Maire expose qu'Hérault Energies a décidé de financer les travaux de renforcement et de sécurisation des réseaux de distribution publique d'électricité des communes classées en régime électrique « rural ». A ce titre, il souhaite intervenir au lieu-dit « Petit Sériège ».

Le financement de cette opération est pris en charge intégralement par Hérault Energies.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention correspondante. Le Conseil Municipal valide sa demande à l'unanimité.

6/ Convention avec l'association Montpellier-Hérault pour le dépistage du cancer du sein.

Monsieur le Maire expose que l'association Montpellier-Hérault pour le dépistage du cancer du sein (AMHDCS) souhaite établir une convention avec la mairie concernant la communication du passage du Mammobile dans la commune. Elle souhaiterait que la commune accepte de soutenir la campagne de dépistage du cancer du sein et de promouvoir le passage de l'unité mobile par tous moyens à sa disposition (site internet, bulletin municipal,

réseaux sociaux...). Ceci dans le but de favoriser l'accès au dépistage du cancer du sein à un maximum d'administrés.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer cette convention.

Sa demande est validée à l'unanimité.

7/ Attribution d'une subvention exceptionnelle au Rugby Club de Cruzy.

Monsieur le Maire expose qu'en séance du 20 juin dernier, il avait été décidé de verser une subvention exceptionnelle au rugby club de Cruzy pour la prise en charge des frais d'hôtel et de restauration à l'occasion des déplacements effectués durant les phases finales du Championnat de France Régionale 3. Ces frais ont été estimés à 2 300 € à partager avec la commune de Saint Chinian soit 1 150 € par commune.

Monsieur le Maire propose donc de débloquer une subvention exceptionnelle de 1 150 € en faveur du Rugby Club de Cruzy.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

8/ Décision modificative : virement de crédits.

Monsieur le Maire expose qu'afin de mettre en application le versement ci-dessus évoqué, il convient d'alimenter le compte 65748 par un virement de crédits en provenance d'un autre compte de dépenses de fonctionnement, d'un montant de 1 150 €.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

9/ Questions diverses.

- Forage de reconnaissance : Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le marché public relatif au forage de reconnaissance n'a obtenu qu'une seule candidature. Le deuxième candidat n'ayant pas fourni tous les documents administratifs a été disqualifié d'office. Monsieur le Maire propose de convoquer, dans le cadre d'une négociation, le seul candidat en lice, en présence de M. Gimié, assistant à maîtrise d'ouvrage du Département de l'Hérault et de la société ANTEA (cabinet en hydrogéologie) afin qu'ils puissent juger de la capacité technique du candidat. Un entretien va rapidement être programmé.

- Travaux cantine/ garderie : Monsieur le Maire laisse la parole à M. Azéma qui évoque l'état d'avancement des travaux :

- La cuisine a été réaménagée ce jour. Les finitions seront réalisées d'ici la fin de la semaine.

- La garderie sera ouverte mais non achevée. Le nouveau mobilier sera réceptionné la semaine prochaine.

- Le nettoyage des vitres de l'ensemble du groupe scolaire a été réalisé par une entreprise spécialisée.

- Il sera à prévoir le changement des gouttières de la cantine coté cour qui sont défectueuses.

En conclusion, la cantine et la garderie seront opérationnelles à la rentrée du 2 septembre avec toutefois quelques petits travaux de finition à réaliser.

Monsieur le Maire précise qu'il convient à présent d'envisager l'inauguration de ces travaux. Compte-tenu que nous sommes tributaires des disponibilités de Monsieur le Président du Département de l'Hérault et de Monsieur le Préfet de l'Hérault, nous allons nous rapprocher de leurs cabinets respectifs.

Octobre rose : Devant le succès remporté l'an dernier, la marche familiale à l'occasion d'octobre rose sera reconduite le 19 octobre prochain. L'organisation de cette manifestation sera abordée en commission.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 00.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

